(52)

A vérifier au prononcé Amb. Sun Suon (PR)

Déclaration de la délégation du Cambodge à la 14eme Session du Groupe de travail de l'Examen périodique universel du Conseil des droits de l'Homme (le rapport national de la Suisse)

****

Madame la Présidente.

1. Le Cambodge souhaite la bienvenue à la délégation Suisse dirigée par SE Monsieur Ministre de et la remercie pour la présentation de son rapport national qui explique de manière complète la mise en œuvre des recommandations acceptées lors du premier cycle de l'EPU.

2. Nous reconnaissons que la Suisse est l'un des pays qui jouent un rôle important et actif dans le demain des droits de l'homme, en reconnaissant l'importance intrinsèque de ces droits et le fait que leur promotion et leur protection est une tâche dévolue à l'Etat. En tant qu'Etat membre et Etat hôte, la Suisse apporte constamment ses contributions de manière ouverte à la consolidation du Conseil des droits de l'homme, au sein de laquelle, elle s'engage activement en faveur des droit des victimes partout dans le monde.

3. Le Cambodge prend bonne note des mesures prises récemment par la Suisse pour ses efforts en matière de protection des droits de l'homme, en particulier :

- Nous saluons l' approbation par le Parlement Suisse en 2012 de la Convention du Conseil de l'Europe sur la lutte contre la traite des êtres humains et la signature du pays de la Convention du Conseil de l'Europe sur la protection des enfants contre l'exploitation et les abus sexuels (Convention de Lanzarote) en 2010.

- Le Cambodge prend note avec une satisfaction que le Parlement suisse a acceptée le 28 février 2011une augmentation substantielle de l'APD à 0.5% du revenu national brut d'ici 2015 pour contribuer à la réalisation du droit au développement dans le monde.

- La Suisse entreprend des efforts soutenus pour faire progresser la protection des droits de l'homme, tout en reconnaissant qu'il existe encore des défis dans plusieurs domaines, ainsi qu'en matière de la mise en œuvre sur le plan interne des recommandations internationales.

- Nous recommandons donc que la Suisse devrait intensifier ses efforts en vue de signer et de ratifier les instruments relatifs aux droits de l'homme auxquels elle n'est pas encore partie, en particulier ceux qu'elle s'est engagée à signer et à ratifier (y compris le premier Protocole facultatif se rapportant au Pacte international relatif aux droits civils et politiques).

Nous saluons les progrès réalisés et les mesures prises dans de la lutte contre la discrimination en Suisse et lui recommandons de continuer à assurer une meilleure protection des droits de tous les citoyens par la mise en œuvre une nouvelle loi anti-discriminations, qui pourrait protéger efficacement les différent groupes sociaux, en particulier, ceux qui sont les plus vulnérables. Je vous remercie